



www.journaldumali.com

# Journal du Mali

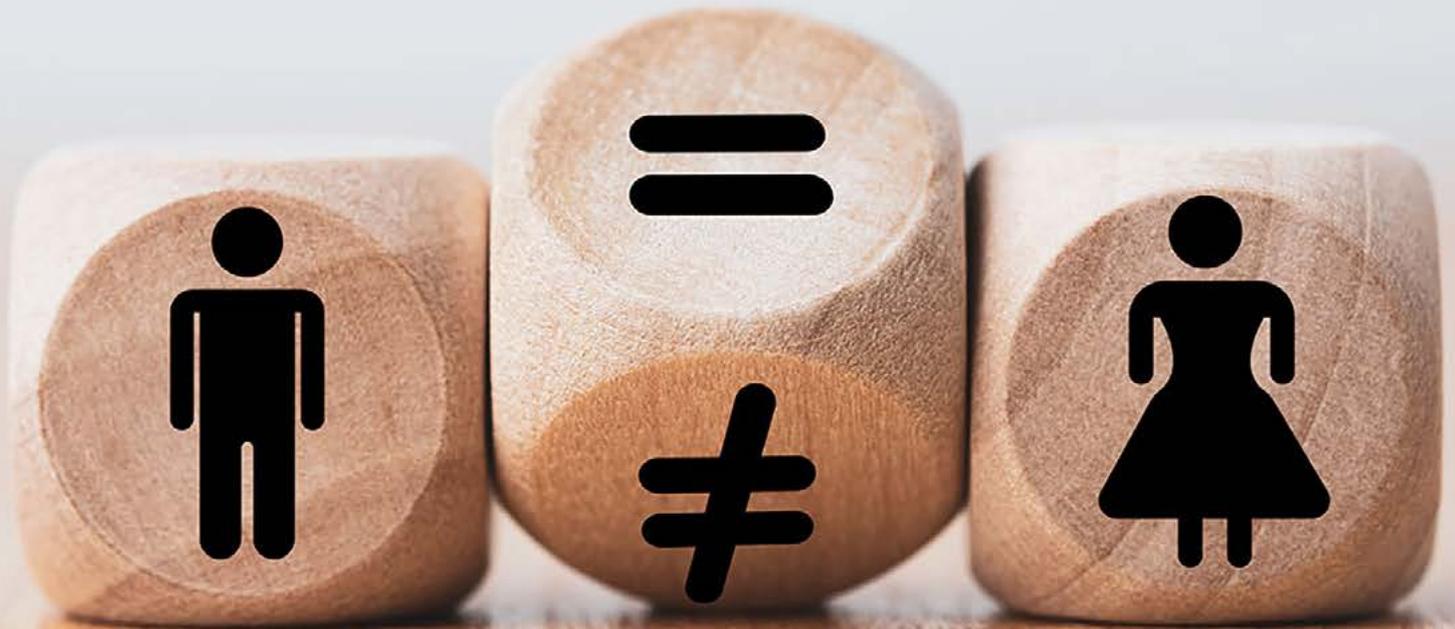
L'hebdo

N°537 du 31 juillet au 6 août 2025

**PARTIS POLITIQUES**  
LA DISSOLUTION EN DÉBAT

**MALI - ÉGYPTÉ**  
1<sup>ER</sup> FORUM ÉCONOMIQUE

**LIGUE 1 PRO**  
DEUX PROMUS



**DROITS DES FEMMES**

# ACQUIS ET DÉFIS

À l'occasion de la 35<sup>ème</sup> Journée panafricaine des Femmes, le Mali dresse un bilan contrasté de la situation des droits de ses citoyennes. Malgré un cadre légal solide, les inégalités sociales et économiques persistent, freinant la pleine réalisation de l'égalité.

**GRATUIT**

Ne peut être vendu

# INVESTISSEZ EN TOUTE CONFIANCE POUR UN MALI FORT ET PROSPÈRE



## EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

« ÉTAT DU MALI

6,55% 2025-2032 &amp; 6,35% 2025-2030 »

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION  
DU 28 JUILLET AU 8 AOÛT 2025

### TRANCHE A

Montant	.....	70 milliards
Taux	.....	6,55%
Maturité	.....	7 ans
Différé	.....	3 ans

### TRANCHE B

Montant	.....	30 milliards
Taux	.....	6,35%
Maturité	.....	5 ans
Différé	.....	2 ans

REPRÉSENTANT DE L'ÉMETTEUR  
TRÉSOR PUBLIC DU MALI



ARRANGEUR  
ET CHEF DE FILE



CO-CHEFS  
DE FILE



AFRICABOURSE - AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION - BIC FINANCIAL SERVICES - SGI-BENIN - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - CORIS BOURSE - SBIF - SAZIF - BOA CAPITAL SECURITIES - AFRICAINE DE BOURSE - NSIA FINANCE - ATLANTIQUE FINANCE - BICI-BOURSE - BNI FINANCE - EDC INVESTMENT CORPORATION - HUDSON & CIE - PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SOGEBOURSE - BRIDGE SECURITIES - BSIC CAPITAL - MAC AFRICAN SGI - SIRUS CAPITAL - ORAGROUP SECURITIES - SGI MALI SA CHEF DE FILE DE L'OPERATION - CIFA BOURSE - GLOBAL CAPITAL - SGI NIGER - ABCO BOURSE - CGF BOURSE - EVEREST FINANCE - INPAXIS SECURITIES - FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION (FGI) - INVICTUS CAPITAL FINANCE - SGI TOGO - IFI - GEK CAPITAL

L'original de la présente note d'information de l'opération a été enregistrée par

l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) sous les numéros EE/25-19 et EE/25-20 en date du 22 juillet 2025

## ÉDITO

### L'administration confisquée !

Ils sont là, sans titre ni fonction, mais omniprésents. Dans les couloirs des ministères, les services de douane, les guichets publics, ils s'imposent comme des figures familières. Ils se disent proches d'un ministre, d'un directeur ou parfois d'un élu. Ils prétendent pouvoir tout faciliter, régler, accélérer. Moyennant une somme. Ils agissent sans mandat mais avec assurance. Ils occupent les lieux, les esprits et parfois les décisions. Ces intermédiaires informels ont colonisé une partie de l'espace administratif. Ils vendent de l'influence, créent un circuit parallèle de promesses, souvent non tenues. Le citoyen, face à eux, ne sait plus à qui s'adresser. Et parfois, par découragement, il paie. Ce n'est plus un dysfonctionnement. C'est un système. Un système de contournement, qui favorise l'inégalité, entretient l'opacité et encourage la corruption. D'ailleurs, le communiqué publié le 28 juillet par le ministère de la Sécurité est un premier pas. Il nomme le problème. Il appelle à la vigilance. C'est un signal clair de l'existence du phénomène. Mais ce ne sera pas suffisant. Pour démanteler ce réseau d'influence informel, il faudra des actes tels qu'identifier les présences indues, sécuriser les accès, responsabiliser les chefs de service et surtout sanctionner les complicités. Tant que ces pratiques resteront tolérées, c'est la confiance en l'administration qui risque de s'effriter. Et avec elle, l'idée même de service public. Ce combat ne se gagnera ni par des communiqués, ni par des slogans. Il exige une volonté forte, une discipline administrative et une culture de responsabilité partagée. Il est temps que l'administration redevienne ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, à savoir un espace d'égalité, de transparence et de loi. Pas un terrain d'entente entre initiés.

MASSIRÉ DIOP

### LE CHIFFRE

# 100 milliards

C'est le montant en FCFA que le Mali recherche sur le marché financier de l'UMOA à travers une opération d'appel public à l'épargne qui se clôt le 8 août 2025.

### ILS ONT DIT...

- « Le Sahel est plus profond et plus vaste que le simple prisme de la crise. C'est aussi une zone d'opportunités et d'espoir. Le monde a une dette immense envers les pays sahéliens, et cette dette n'a toujours pas été payée ». **Abdoulaye Mar Dieye, coordonnateur spécial du secrétaire général de l'ONU pour le développement du Sahel**, le 30 juillet 2025.
- « Rien qu'en 2024, nous avons identifié 624 victimes, engagé 430 enquêtes et sensibilisé des dizaines de milliers de compatriotes. Afin de trouver une solution à ce phénomène exécrable, un nouveau code pénal a été adopté, qui prend en charge la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ». **Mamoudou Kassogué, ministre de la Justice**, 29 juillet 2025.

### UN JOUR, UNE DATE

31 juillet 1962 : création de l'Organisation Panafricaine des Femmes (OPF).



**Aya Nakamura** fait désormais partie des artistes les plus écoutés au monde. Elle a atteint environ 300 millions d'écoutes mensuelles sur YouTube Music.



L'Union africaine a appelé ce 29 juillet 2025 les États africains à ne pas reconnaître le gouvernement formé par **Mohamed Hamdane Daglo**, chef des FSR au Soudan.

### LA PHOTO DE LA SEMAINE



Un séisme de magnitude 8,8 a frappé la Russie ce 29 juillet, provoquant l'évacuation de centaines de personnes et une alerte au tsunami dans plusieurs pays.

# FEMMES MALIENNES : DES DROITS EN MARCHÉ MALGRÉ DES DÉFIS PERSISTANTS

À l'occasion de la 35<sup>ème</sup> Journée panafricaine des Femmes (31 juillet), le Mali dresse un bilan contrasté de la situation des droits de ses citoyennes. Malgré un cadre légal solide, les inégalités sociales et économiques persistent, freinant la pleine réalisation de l'égalité. Cette journée rappelle l'urgence d'agir pour transformer les avancées juridiques en droits concrets pour toutes les Maliennes.

FATOUmata MAGUIRAGA

Le Programme 2030 des Nations unies sur le développement durable est un engagement mondial fondé sur le respect des droits de l'Homme et de l'environnement. Une boussole à travers laquelle on mesure désormais les progrès pour une égalité de chances. Si le Mali dispose d'un cadre législatif propice, la réalisation d'une justice sociale, notamment en faveur des femmes, reste confrontée à des défis importants. Le cadre législatif relatif à l'égalité des sexes est riche de plusieurs textes nationaux et internationaux auxquels le Mali a souscrit. Il comprend entre autres la Convention internationale de l'ONU sur les droits économiques sociaux et culturels, qui a été ratifiée par le Mali le 16 juillet 1974, ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par le Mali le 10 septembre 1985. Le Mali a souscrit à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples le 21 juin 1981 et à son Protocole facultatif relatif aux droits des femmes en Afrique. À cela s'ajoute la Constitution adoptée le 22 juillet 2023, qui prône l'égalité. Ces instruments juridiques nationaux, internationaux et régionaux s'inscrivent donc dans le cadre de l'établissement d'une justice sociale, afin que toutes les personnes jouissent de leurs droits en termes de participation à la vie publique. C'est dans ce cadre que, pour favoriser la participation à la prise de décision, la loi N°2015-052 du 18 décembre 2015 insti-

tuant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives a été adoptée. L'adoption de ces textes peut donc être considérée en soi comme une « avancée », estime Diarra Djingarey Maïga, Présidente du Mouvement féministe du Mali (MFM). Mais si les lois permettent la participation de tous, la pratique limite la jouissance équitable de leurs droits par les citoyens, en fonction notamment de leur sexe et des stéréotypes associés.

**Inégalités de fait** Malgré l'existence de ces lois, les inégalités persistent dans la pratique. En raison d'une tradition de forte oralité, où les interdits et les permissions sont plus forts que les lois, ajoute Mme Maïga. Si on y ajoute le poids des religions, cela accentue les disparités. Une personne s'identifie d'abord par sa famille, son ethnie, sa communauté ou sa religion. Et lorsque les interprétations « erronées »

**Malgré l'existence de ces lois, les inégalités persistent dans la pratique, en raison d'une tradition de forte oralité où les interdits et les permissions sont plus forts que les lois.**

se mêlent aux difficultés d'analyse, les femmes sont souvent peu nombreuses à faire la part des choses. Dans la plupart des cas, les rôles souvent dévolus aux femmes limitent leurs compétences et capacités. Mais c'est aussi dans les textes mêmes que subsistent les « injustices ». L'ordonnance n° 02-02/PRM du 22 mars 2000 portant Code domania-



Des femmes maliennes lors d'un rassemblement au Palais de la Culture à l'occasion de la commémoration du 8 mars.

et foncier a reconnu la coutume comme mode d'accès à la propriété foncière. Or, de façon coutumière, les femmes n'ont généralement pas accès à la propriété, ce qui limite de fait leur jouissance de ce droit. « L'emploi constitue l'un des domaines dans lesquels les inégalités entre femme et homme sont les plus prononcées », relève le livret homme-femme de l'Institut national de la statistique (INSTAT), publié en février 2024. « Le travail de la femme est en général sous-évalué, notamment dans les

et foncier a reconnu la coutume comme mode d'accès à la propriété foncière. Or, de façon coutumière, les femmes n'ont généralement pas accès à la propriété, ce qui limite de fait leur jouissance de ce droit. « L'emploi constitue l'un des domaines dans lesquels les inégalités entre femme et homme sont les plus prononcées », relève le livret homme-femme de l'Institut national de la statistique (INSTAT), publié en février 2024. « Le travail de la femme est en général sous-évalué, notamment dans les

aucun niveau d'instruction (86%) sont plus nombreuses que les autres niveaux d'éducation qui n'atteignent pas le SMIG. Chez les hommes, les sans niveau sont plus importants, avec 19,4%, que les autres niveaux d'instruction. Le niveau d'éducation est également l'un des domaines où l'on observe cette inégalité. Selon les résultats de l'enquête,

## REPÈRES

Population totale du Mali (2022) : **22,40 millions**

Hommes : **11,26 millions**

Femmes : **11,14 millions**

environ six personnes sur dix (60,4%) sont sans instruction, une petite portion de la population a atteint le niveau universitaire (1,3%) et seulement 5,1% a atteint le niveau d'éducation secondaire. La partie restante, qui représente près d'un tiers de la population, n'a pas dépassé le niveau primaire. Les résultats selon le sexe montrent que les hommes sont plus scolarisés que les femmes à partir du secondaire. En effet, 5,9% des hommes ont un niveau secondaire contre 4,3% des femmes. Au primaire, 30,5% ont accès à l'éducation, contre 35,9% pour les hommes, alors qu'ils sont 1,8% au niveau supérieur contre 0,9% pour les femmes.

**Violences et mariages précoces** De façon globale, la remise en cause des droits

humains, en particulier ceux des femmes, se manifeste à travers la violence sous plusieurs formes, des violences physiques aux violences émotionnelles, en passant par les mariages précoces et forcés. En Afrique de l'Ouest, 44% des femmes de 20 à 24 ans sont mariées avant l'âge de 15 ans. Au Mali, cette proportion atteint 61%, en contradiction avec les engagements internationaux du pays, qui fixent l'âge du mariage à la majorité civile.

**« Violations perpétuées »** En raison d'une peur de la stigmatisation, certaines victimes « préfèrent souffrir que de dénoncer », déclare Mme Diawara Bintou Coulibaly, Présidente de l'Association pour la défense et le progrès des femmes (APDF). Mais elle note tout de même un changement dans ce domaine. « En 2023, nous avons géré 475 dossiers », témoigne-t-elle. Ce qui prouve que « petit à petit les femmes dénoncent et c'est une avancée ». Malgré les préjugés, certaines femmes acceptent de « se jeter à l'eau », parce qu'elles « n'ont pas

où s'exprimer », ajoute Mme Diawara. Souvent invitées à endurer, les victimes de violences ont parfois un choix difficile entre dénoncer ou renoncer, au prix de leur santé ou de leur vie. Un dilemme face auquel les organisations de défense des droits humains prônent la sensibilisation et une application effective des textes.

**Sensibiliser** Pour changer la donne, il faut faire comprendre sur l'égalité des sexes et adopter un langage uniforme qui permettra à tout le monde d'appréhender les concepts, quels que soient son niveau et sa langue, suggère Mme Diarra. L'égalité des genres doit devenir une réalité. Au-delà des lois, des politiques et des décideurs, un lobbying est nécessaire pour aboutir au changement de comportement sur l'égalité des sexes. La lutte doit être plus ancrée, reconnaissent les défenseurs des droits de la femme. Les communautés locales doivent s'engager afin d'amener les décideurs à opter pour le changement. Parallèlement, les efforts doivent se poursuivre pour les changements et la « relecture des lois inégalitaires du niveau local au niveau national ».

D'après l'Indice de l'Égalité des genres en Afrique produit par la Banque Africaine de Développement (BAD), qui mesure trois dimensions : économique, sociale, représentation et autonomisation, le score régional du Sahel est de 32,4% pour 5 pays dont le Mali. Il en résulte un écart entre les femmes et les hommes de 67,6% sur ces trois dimensions. Ce qui indique un fort taux d'inégalités dans la région. Des efforts doivent donc être faits afin de réduire ces inégalités, selon le Bulletin des droits des femmes au Mali de l'UNFPA publié en mars 2024. Le Mali compte aujourd'hui une population d'environ 22,40 millions d'habitants, répartie quasi équitablement entre 11,26 millions d'hommes et 11,14 millions de femmes. ■

## 3 QUESTIONS À



**DIALLO KAMA SAKILIBA**

Vice-présidente de l'OPF

### 1 Quel constat peut-on faire de la situation des droits des femmes au Mali ?

Malgré les progrès réalisés, le constat est préoccupant. Les inégalités persistent, notamment en ce qui concerne le faible accès des filles à l'éducation, à la santé, notamment à la santé reproductive, à l'emploi et à la propriété foncière. Les violences faites aux femmes augmentent à travers les mariages précoces, les mutilations génitales féminines et les violences domestiques. Plus de 50 % des filles sont mariées avant 18 ans et 80 % des femmes sont victimes de la pratique de l'excision. La faible participation politique des femmes maliennes, malgré la loi 2015 - 052 du 18 décembre, demeure un obstacle, car le Code des personnes et de la Famille reste discriminatoire sur plusieurs points.

### 2 Quelles sont les entraves à une justice sociale en faveur des femmes ?

Les entraves majeures sont les pesanteurs socio-culturelles, l'analphabétisme et la pauvreté des femmes, ainsi que la méconnaissance de leurs droits, etc.

### 3 Quelles actions faut-il entreprendre pour rétablir une justice sociale ?

Pour rétablir une justice sociale, il est essentiel d'informer et de sensibiliser les populations sur les droits des femmes. Il faut plaider auprès des autorités pour des réformes, renforcer les capacités des femmes, promouvoir l'éducation des filles, encourager leur autonomisation économique, lutter contre les violences basées sur le genre et garantir l'application des lois au niveau national, régional et international.

## QUELQUES CHIFFRES SUR L'ÉGALITÉ HOMME/FEMME

Le genre est au cœur des politiques pour un développement équitable. Pour mesurer les progrès et les défis, l'INSTAT produit un bulletin périodique dont voici un extrait.

### STRUCTURE DE LA POPULATION PAR SEXE (2022)



Homme : **11,26 millions**

Femme : **11,14 millions**

Total : **22,40 millions**

### SANTÉ



Fécondité des moins de **20 ans** (2018)

Adolescentes (15-19 ans) : **36%**

### ÉDUCATION (2022)



#### Population sans instruction

Homme : **56,4%**

Femme : **64,3%**

#### Instruction primaire

Homme : **35,9%**

Femme : **30,5%**

#### Instruction secondaire ou plus

Homme : **7,7%**

Femme : **5,2%**

### MARCHÉ DU TRAVAIL



#### Taux d'emploi (2020)

Homme : **79,1%**

Femme : **49,5%**

### NIVEAU DE VIE (PAUVRETÉ) 2021



#### Incidence de la pauvreté

Homme : **44,7%**

Femme : **42,6%**

### VIOLENCES



Femmes ayant subi une violence quelconque (2018)

Femme (15-49 ans) : **48,9%**



Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité**.



**20 28 00 00**  
[www.afribone.com](http://www.afribone.com)

## DISSOLUTION DES PARTIS POLITIQUES : VERS LA PHASE DES DÉBATS JUDICIAIRES

Les audiences des 28 et 29 juillet 2025, tenues respectivement aux Tribunaux de grande instance des Communes I et VI du District de Bamako, ont permis de faire le point sur l'évolution des recours. Les débats contradictoires ont été reportés à une date ultérieure, prolongeant l'incertitude sur l'issue de cette affaire hautement politique.

MOHAMED KENOUIVI

Le Tribunal de grande instance de la Commune I du District de Bamako devait examiner pour la deuxième fois le 28 juillet les recours introduits par les ex-partis politiques contre leur dissolution par décret du Président de la Transition, le 13 mai dernier. À l'ouverture du procès, les avocats des partis requérants ont sollicité une confrontation sur le document fourni par le Contentieux de l'État. Acceptant cette requête, la Cour a décidé de renvoyer l'affaire au lundi 4 août 2025 afin de permettre la tenue de débats contradictoires entre les parties. Contrairement à la première audience du 7 juillet, marquée par l'absence du représentant de l'État, les deux camps étaient cette fois-ci présents. Le 29 juillet, c'est le Tribunal de grande instance de la Commune VI qui a tenu une audience sur la même pro-



Des débats contradictoires dans le **procès de dissolution des partis** auront bientôt lieu.

Selon lui, le collectif d'avocats attend désormais que la lumière soit faite devant le juge. « Nous n'entendons plus écrire. Nous voulons que le débat soit posé publiquement sur la table et que les discussions aient lieu devant le juge ».

prononçant la dissolution des partis. « Le pouvoir exécutif ne peut pas dissoudre les partis politiques, dont l'existence est prévue par la Constitution. Cette dernière ne laisse aucune marge à un gouvernement pour prendre une telle décision », argue l'avocat. Malgré les critiques qui pleuvent sur la Transition, les avocats des partis dissous affirment garder confiance en la justice malienne. « Si nous n'avions pas foi en cette procédure, nous ne l'aurions pas enclenchée », confie Maître Camara, pour lequel le Mali reste un État de droit, « malgré les atteintes et les reculs quotidiens que l'on observe ».

**Pas de dilatoire, mais un processus complexe** Interrogé sur les nombreux renvois qui ralentissent l'instruction des recours déposés par les partis politiques dissous, Maître Mamadou Camara réfute toute manœuvre dilatoire. Il explique que les reports précédents étaient liés à des irrégularités de procédure, notamment l'absence de communication du dossier au Contentieux de l'État. « Ils avaient la charge de prendre communication du

### EN BREF

#### CEDEAO - AES : LES MODALITÉS DE SÉPARATION TOUJOURS EN SUSPENS



La période de rétractation de six mois décidée par la CEDEAO avant la formalisation de la séparation définitive avec les pays de l'AES a pris fin le 29 juillet 2025. Cependant, à l'issue de cette échéance, aucune convention de sortie n'a encore été entérinée entre les deux entités. En mai dernier, la première session officielle de consultations entre la CEDEAO, représentée par le Président de sa Commission, et les représentants de l'AES, les ministres des Affaires étrangères du Mali, du Burkina Faso et du Niger, s'est tenue à Bamako dans une atmosphère « constructive ». Un relevé de conclusions a été conjointement adopté à l'issue des échanges, jetant les bases d'un futur cadre de négociations. Mais, depuis, aucune autre rencontre n'a officiellement eu lieu pour enclencher les discussions sur les modalités de séparation. Si les deux parties affirment vouloir préserver les acquis de la libre circulation des biens et des personnes dans la région ouest-africaine, l'issue définitive des pourparlers reste incertaine. ■ **M.K.**

dossier mère au tribunal. Le jour de l'audience, ils ne l'avaient pas avec eux. Il était donc difficile de juger l'affaire sans qu'ils aient accès au dossier », détaille-t-il. Maintenant que toutes les parties ont pris connaissance des pièces et déposé leurs écritures, la phase des débats publics devrait pouvoir débuter dans les prochains jours, notamment avec l'audience programmée le 4 août en Commune I. En revanche, pour la Commune VI, la date reste à déterminer, le dossier ayant été transmis à la chambre de jugement. ■



MOHAMED LAMINE OUATTARA

### « Il faut changer les mentalités pour refonder le Malien »

La session nationale du Dialogue multi-acteurs sur le renforcement de l'engagement citoyen dans la vie publique et la participation au processus de refondation au Mali, dans le cadre du Programme de recherche et de dialogue pour la refondation (PREDIRE) de l'Institut néerlandais pour la démocratie multipartite (NIMD), s'est tenue les 24 et 25 juillet à Bamako. Dans cet entretien, Mohamed Lamine Ouattara, enseignant-chercheur en sciences politiques à l'Université Kurukanfuga de Bamako et membre de la Commission scientifique du PREDIRE, aborde les échanges et les recommandations issues de la session.

PROPOS RECUEILLIS PAR MOHAMED KENOUIVI

### Quelle est l'importance de cette phase de dialogue multi-acteurs au niveau national ?

C'est l'aboutissement d'un très long processus qui a commencé à l'initiative du NIMD, puis a été peaufiné et affiné par une Commission scientifique bien triangulée, représentant divers bords. Cela a donné lieu à un processus qui a démarré au niveau

local, puis régional, pour aboutir à un niveau national. Nous avons voulu regrouper les deux grandes études menées sur les questions de démocratie et de participation citoyenne en une seule thématique intitulée : « Renforcement de l'engagement citoyen dans la vie publique et la participation au processus de refondation au Mali ».

**De quoi a-t-il été question lors de ces deux jours d'échanges ?** Cette session nous a permis de faire le point sur les conclusions des Plans d'action des niveaux local et régional et d'y apporter des ajouts. Nous avons effectué des modifications et formulé des recommandations qui nous ont permis d'élaborer des actions prioritaires, en désignant des responsables pour leur mise en œuvre ainsi que des acteurs associés, à travers un chronogramme stratégique.

**Quels sont les défis et les actions à mener pour un engagement citoyen renforcé et une meilleure participation à la refondation ?**

Le premier élément identifié en termes d'engagement citoyen et de participation politique est le faible niveau de culture démocratique dans notre pays. Cela se traduit par un corollaire, le faible niveau de civisme et de citoyenneté. Pour rehausser le niveau de culture démocratique, nous avons proposé un certain nombre d'actions prioritaires à mener. Par exemple, la création de cadres de dialogue citoyen au niveau local, entre les élus, les citoyens et des acteurs de la société civile. En ce qui concerne l'amélioration du civisme et de la citoyenneté, nous avons estimé qu'il fallait changer les mentalités pour refonder complètement le Malien. Pour cela, il faudra agir dès le plus jeune âge. Il s'agira de créer au niveau des écoles des applications et des sites web permettant de développer des manuels pédagogiques et éducatifs à la fois ludiques et modernes. ■

**Nous n'entendons plus écrire. Nous voulons que le débat soit posé publiquement sur la table et que les discussions aient lieu devant le juge.**

cedure en cours concernant la décision de dissolution. Là aussi, l'affaire a été renvoyée, cette fois à une date ultérieure non encore fixée. Pour Maître Mamadou Camara, l'un des avocats du collectif des partis dissous, il s'agit d'un renvoi normal pour que l'affaire soit transférée de la chambre de mise en état à la chambre de jugement. « Lors de la première audience, le Contentieux de l'État n'avait pas encore pris connaissance du dossier. Ils ont depuis remis leurs conclusions et les écritures sont désormais terminées », explique-t-il.

**Un recours fondé sur la Constitution** Le collectif d'avocats s'appuie sur l'article 153 de la Constitution du 22 juillet 2023, qui permet à un justiciable de soulever une question de constitutionnalité. Maître Camara précise que le juge civil n'étant pas compétent pour trancher directement sur la constitutionnalité du décret il sera invité à renvoyer la question à la Cour suprême, laquelle à son tour devra la transmettre à la Cour constitutionnelle. L'enjeu est clair : démontrer que le gouvernement a outrepassé ses prérogatives en



Protégez votre réseau grâce à nos solutions assurées.



20 28 00 00  
www.afribone.com



## MALI - ÉGYPTE : LE PARI D'UN AXE ÉCONOMIQUE AMBITIEUX

Le premier Forum économique Mali-Égypte, tenu à Bamako les 24 et 25 juillet 2025, a posé les fondations d'un partenariat sud-sud plus structuré. Si les chiffres restent modestes, les ambitions affichées sont claires et visent à diversifier, investir et bâtir.

MASSIRÉ DIOP

Pendant deux jours, les délégations ministérielles et patronales des deux pays ont échangé autour d'une vision commune, à savoir faire de la coopération économique un levier de développement partagé. Un mémorandum d'entente a d'ailleurs été signé, prévoyant des mécanismes de dialogue régulier et d'appui technique. L'Égypte, représentée par une trentaine de dirigeants issus des secteurs industriel, minier, énergétique ou pharmaceutique, a exprimé sa volonté d'approfondir sa présence économique au Mali. Les échanges commerciaux, pour l'instant déséquilibrés, traduisent un potentiel largement inexploité. En 2024, les exportations égyptiennes vers le Mali ont atteint 22,8 millions



Le premier Forum économique Mali - Egypte s'est tenu du 24 au 25 juillet 2025 à Bamako.

dollars, contre moins de 200 000 dollars d'importations maliennes vers l'Égypte. À titre de comparaison, les échanges du Mali avec la Chine dépassaient les 300 millions de dollars sur la même période, soulignant le retard des flux bilatéraux avec l'Égypte. Aucun investissement structurant n'a encore été enregistré, mais les discussions ouvertes à Bamako visent à changer cette donne.

**Exportations égyptiennes vers le Mali en 2024 :**

**22,8 millions de dollars**

**Exportations maliennes vers l'Égypte en 2024 :**

**200 000 dollars**

Le Mali espère ainsi accélérer cette dynamique en s'appuyant sur un cadre juridique rénové, à travers un Code des investissements actualisé et des incitations fiscales ciblées pour les partenaires étrangers. L'Égypte dispose d'atouts économiques majeurs susceptibles d'accompagner les priorités maliennes. Le secteur agroalimentaire, notamment la transformation des mangues, du sésame et du karité, représente aussi un axe stratégique à explorer avec les industriels égyptiens. Leur expertise en infrastructures et travaux publics pourrait accélérer la modernisation des routes, barrages et zones industrielles. Leur solide industrie pharmaceutique offrirait des perspectives pour la

production locale de médicaments génériques. Leur savoir-faire en agriculture irriguée serait particulièrement précieux pour les zones arides du Mali. De plus, le pays des Pharaons excelle également dans la transformation du coton, un secteur clé pour le Mali, deuxième producteur africain. Son expérience dans les énergies renouvelables, notamment le solaire, est une opportunité pour améliorer l'accès à l'électricité, notamment dans les zones rurales. Enfin, l'économie numérique égyptienne – fintechs, cybersécurité, e-gouvernement – pourrait inspirer la digitalisation des services maliens.

Les deux États misent ainsi sur des complémentarités claires, dans l'objectif de bâtir un corridor économique afro-arabe. Si la volonté politique semble acquise, l'essentiel reste à faire. ■

### EN BREF

#### TROIS PRODUCTEURS D'OR SIGNENT LE NOUVEAU CODE MINIER MALIEN

Trois sociétés minières opérant au Mali, Somika SA (Filiale d'Endeavour Mining), Faboula Gold et Bagama Mining ont formellement accepté ce mardi d'appliquer le Code minier de 2023. Cette adhésion permet la reprise de projets gelés et ouvre la voie à des investissements évalués à des centaines de milliards de FCFA. Le projet Kalana, développé par Somika, devrait démarrer six mois après la signature, avec une entrée en production prévue d'ici 18 mois. Il vise un chiffre d'affaires annuel estimé à 135 milliards de FCFA, pour une durée de vie de dix ans et la création de 2 000 emplois. Faboula Gold et Bagama Mining ont aussi présenté des prévisions respectives de 75 et 50 milliards de FCFA de chiffres d'affaires annuel. Les deux sociétés annoncent chacune environ 2 000 emplois directs sur cinq ans. Le Code minier révisé prévoit un relèvement de la participation de l'État jusqu'à 35% et une fiscalité renforcée sur les exportations. En 2024, la production industrielle d'or a chuté de 23%, à 51 tonnes contre 66,5 tonnes en 2023.

Le gouvernement mise sur ces projets pour accroître ses recettes internes. ■

## AES La future Banque d'investissement prend forme

La Confédération de l'Alliance des États du Sahel (AES), réunissant le Mali, le Niger et le Burkina Faso, a franchi une étape décisive dans la mise en place de sa Banque confédérale pour l'investissement et le développement (BCID-AES). À l'issue d'une réunion ministérielle tenue les 24 et 25 juillet à Niamey, les ministres en charge des Finances des trois pays, ont validé l'ensemble des

textes fondateurs, la feuille de route d'opérationnalisation, ainsi que le plan stratégique 2026-2030 de l'institution. Dotée d'un capital initial de 500 milliards de francs CFA, la BCID-AES veut être le principal instrument de financement des grands projets économiques, notamment dans les secteurs des infrastructures, de l'agriculture, de l'énergie et de l'industrie. Cette nouvelle entité ambitionne

de répondre aux besoins de financement internes des pays de l'AES tout en réduisant leur dépendance aux institutions financières internationales. Les ministres ont également approuvé les manuels de procédures et le système d'information de la future banque, ouvrant la voie à son lancement effectif d'ici fin décembre 2025. Ce projet s'inscrit dans la logique d'une intégration économique renforcée au

sein de la Confédération, créée en juillet 2024 après la sortie des trois pays de la CEDEAO. Présentée comme un levier de souveraineté économique, la BCID-AES reflète la volonté des États membres de mutualiser leurs ressources pour construire un modèle de développement fondé sur des priorités nationales, une gestion concertée et une indépendance stratégique renforcée. ■

# KOWBEYE!



CHAQUE SAMEDI | 20H15

**TM1**

La télé qui vous allume !

INFO • CULTURE • DIVERTISSEMENT

## CENTRE ET NORD : 1,5 MILLION DE MALIENS EN CRISE ALIMENTAIRE

Le dernier rapport de la FAO, publié le 28 juillet 2025, souligne une aggravation alarmante de la crise alimentaire au Mali, où près de 1,5 million de personnes se trouvent en situation de crise aiguë. Cette période coïncide avec la saison de soudure en Afrique de l'Ouest, phase traditionnellement critique avant la récolte, exacerbée cette année par plusieurs facteurs convergents.

MASSIRÉ DIOP



La crise alimentaire s'est aggravée au Mali ces derniers mois.

Malgré une légère amélioration globale, avec une diminution du nombre de personnes sous-alimentées dans le monde – passant de 735 millions en 2023 à environ 673 millions en 2024 – l'Afrique reste le continent le plus durement touché. Plus de 20% de sa population, soit plus de 300 millions de personnes, est touchée par l'insécurité alimentaire, un phénomène particulièrement sévère au Sahel. Au Mali, les régions du centre et du nord, notamment Mopti, Tombouctou, Gao et Ménaka sont les plus fragiles. La combinaison des conflits armés persistants, des déplacements massifs de populations, des chocs climatiques répétés et d'une couverture sociale insuffisante rend la situation humanitaire très préoccupante. Les données du Cluster Sécurité alimentaire au Mali révèlent qu'au premier semestre 2025,

plus de 30% des ménages ont dû se contenter d'un seul repas par jour, témoignant du niveau de privation subi par les familles maliennes. Au plan régional, le triple front du Mali, Burkina Faso et Niger cumule une population de plus de 6 millions de personnes en crise alimentaire. Cette situation exacerbe les tensions sociales et complique les efforts de développement.

**Au premier semestre 2025, plus de 30% des ménages maliens n'ont eu accès qu'à un seul repas par jour.**

Le Programme national de Sécurité alimentaire malien, malgré sa présence, souffre d'un manque criant de financements, limitant sa capacité à mettre en place des mécanismes durables de résilience. Les ONG actives sur

le terrain ne cessent d'alerter sur l'urgence d'un renforcement des ressources humaines et financières. Plusieurs acteurs internationaux, dont la FAO et le Programme Alimentaire Mondial (PAM), ont lancé des opérations visant à soulager l'urgence alimentaire au Mali. En 2025, plus de 240 000 personnes ont déjà bénéficié d'une assistance alimentaire directe incluant distributions de nourriture, transferts monétaires et soutien nutritionnel ciblé pour les enfants et les femmes enceintes. Ces interventions s'accompagnent de la distribution de kits agricoles destinés à renforcer la production locale et la résilience des populations déplacées, à l'image des programmes menés dans les régions de Gao et Mopti.

Selon le rapport, des interventions rapides et coordonnées combinant assistance immédiate et programmes de renforcement des capacités locales sont indispensables pour inverser la tendance et protéger les populations les plus vulnérables. ■

### EN BREF

#### CNDH : LE PROFESSEUR ALKADRI DIARRA DÉMIS DE SES FONCTIONS

Le Professeur Alkadri Diarra n'est plus Président de la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) du Mali. Sa nomination a été abrogée par le décret n°2025-0468/PT-RM, en date du 23 juillet 2025, signé par le Président de la Transition. Cette décision met fin à son mandat, entamé en décembre 2024 lorsqu'il avait été désigné par l'Ordre des Médecins, dont il est également Président. Selon les termes du décret, cette mesure s'appuie sur une disposition légale claire : l'article 16 de la loi n°2016-034 du 7 juillet 2016 portant création de la CNDH. Ce texte interdit formellement aux commissaires de cumuler leur mandat avec toute fonction professionnelle, publique ou privée, à l'exception des activités de recherche ou d'enseignement. Or, malgré plusieurs rappels émanant du ministre de la Santé et du ministre de la Justice, le Professeur Diarra a continué à exercer ses fonctions à l'Ordre des Médecins, contrevenant ainsi à la loi. Dans un communiqué officiel publié le 30 juillet 2025 (N°0014-2025/CNDH-P), la Commission a pris acte de cette abrogation, tout en affirmant que celle-ci n'entame en rien son indépendance ni son bon fonctionnement. La Présidente par intérim, Me Aïssata Founé Tembely, a réaffirmé l'engagement de l'institution à défendre les droits humains avec rigueur, impartialité et professionnalisme. L'éviction du Pr Diarra intervient dans un contexte plus large de renforcement de l'orthodoxie juridique au sein des institutions publiques, dans lequel les autorités de transition entendent réaffirmer l'autorité de la loi. ■

Donnez votre avis

sur [Journal du Mali](#)

M.K

### ÉCHOS DES RÉGIONS

#### SEGUÉ : INSTAURATION D'UN COUVRE-FEU DANS LA COMMUNE

Le Maire de la commune de Segué, dans le cercle de Bankass, région de Bandiagara, a instauré un couvre-feu le 27 juillet 2025, allant de 22 heures à 6 heures du matin sur toute l'étendue du territoire de la commune. Pendant ces heures, « la circulation à pied, à moto, en véhicule, ainsi que les manifestations et les regroupements sur la voie publique sont formellement interdits, sauf avec une autorisation spéciale pour les cas d'urgence délivrée par le Maire », souligne l'arrêté signé par le maire Jacques Somboro, qui justifie la décision par le « contexte sécuritaire » et les « nécessités de service ». Depuis quelques semaines, des couvre-feux sont en vigueur dans d'autres localités à travers le Mali, notamment dans les zones de Ségou et de Tombouctou, instaurés respectivement le 4 juin et le 3 juillet 2025. ■

## CÔTE D'IVOIRE : OUATTARA ANNONCE SA CANDIDATURE APRÈS 14 ANS AU POUVOIR

Dans une allocution télévisée diffusée le 29 juillet 2025, le Président ivoirien Alassane Ouattara a officialisé sa candidature pour un quatrième mandat, invoquant des défis économiques, sécuritaires et monétaires majeurs.

MASSIRÉ DIOP



Alassane Ouattara se positionne pour un 4ème mandat.

Président depuis 2011, Ouattara est arrivé au pouvoir à l'issue d'une crise post électorale violente qui opposa son camp à celui de Laurent Gbagbo, conflit ayant fait plus de 3 000 morts. Son accession au pouvoir a été rendue possible après l'intervention de l'ONU et de l'armée française, en soutien à sa victoire reconnue par la communauté internationale face à Laurent Gbagbo, par la suite transféré à la CPI. Réélu en 2015 puis en 2020, il s'était engagé à renoncer à un nouveau mandat, avant de revenir sur sa décision après le décès de son dauphin désigné, Amadou Gon Coulibaly, en 2020. Le référendum constitutionnel de 2016

a remis à zéro le compteur des mandats, ouvrant la voie à son nouveau projet. Ses opposants les plus médiatiques – Laurent Gbagbo et Tidjane Thiam – ont été déclarés inéligibles par la Commission électorale indépendante. Simone Gbagbo, Jean-Louis Billon et Vincent Toh Birié seront présents dans la course, mais avec des candidatures moins stratégiques. Malgré la controverse, Ouattara se présente comme le candidat le mieux placé, bénéficiant d'une économie robuste (Croissance prévue de 6,3% en 2025), d'une santé jugée adéquate et d'une stabilité institutionnelle relative. L'opposition redoute une manipulation du processus

démocratique, la CEDEAO restant à ce jour impuissante face aux critiques de violation des principes constitutionnels régionaux. Depuis 2010, l'organisation a dénoncé ces manœuvres à chaque renouvellement de pouvoir mais n'a jamais pu imposer de sanction majeure ou d'intervention contraignante. La position de la CEDEAO face aux prolongements de mandat est incohérente, oscillant entre fermeté contre les coups d'État militaires et silence sur les « glissements » constitutionnels.

Ce choix de Ouattara relance le débat sur l'avenir institutionnel du pays, entre continuité perçue comme nécessaire face aux crises économiques et sociales et besoin croissant de renouvellement et de justice électorale. La CEDEAO, quant à elle, observe sans infléchir sa position actuelle, alors que les tensions internes en Côte d'Ivoire pourraient fragiliser l'ensemble du bloc sous-régional. Déjà, plusieurs organisations de la société civile ivoirienne ont appelé à des élections transparentes, redoutant un regain de tensions à l'approche du scrutin. Le dépôt officiel des candidatures est attendu dans les prochaines semaines. D'ici là, la controverse suscitée par cette annonce risque de prendre de l'ampleur. ■

### UNE SEMAINE DANS LE MONDE

#### EMPREINTE DE L'EAU : ENTRE USAGES INVISIBLES ET PRESION CLIMATIQUE

En Afrique, la consommation domestique d'eau moyenne est de 50 litres par personne et par jour, contre 100 litres en Europe et environ 300 litres aux États-Unis. Toutefois, il ressort que plus de 90% de l'eau utilisée est invisible et mobilisée pour produire nos biens de consommation. Selon le Water Footprint Network, une tasse de café nécessite 140 litres, une feuille de papier 10 à 20 litres, un avocat 2 000 litres, un téléphone jusqu'à 15 000 litres. Cette « eau virtuelle », peu visible, constitue la majeure partie de notre empreinte hydrique. Depuis sa réélection, Donald Trump a autorisé en avril 2025 un relèvement des seuils de consommation d'eau pour les équipements domestiques, revenant sur les normes environnementales antérieures. Le changement climatique, par ailleurs, aggrave la crise, avec des aléas qui frappent déjà des régions vulnérables. La surexploitation de l'eau, visible ou non, couplée au réchauffement, alimente une spirale de pénurie mondiale. La question de la gestion durable de l'eau devient ainsi une urgence climatique autant qu'humaine. ■

### Proche-Orient Plusieurs pays occidentaux s'apprêtent à reconnaître l'Etat palestinien

À quelques mois de la prochaine Assemblée générale des Nations unies en septembre 2025, plusieurs pays occidentaux annoncent leur intention de reconnaître officiellement l'État de Palestine. Après l'initiative française, le Royaume-Uni et le Canada se sont également engagés à franchir ce pas, dans un contexte d'aggravation humanitaire à Gaza et d'impasse politique durable dans la région. La France a confirmé qu'elle reconnaîtra officiellement l'État palestinien lors de cette session annuelle, un geste diplomatique majeur initié par le Président Emmanuel Macron. Le Premier ministre britannique Keir Starmer, sous réserve de certaines conditions liées à la situation sur le terrain, et le Premier ministre canadien Mark Carney, motivé par une conviction de longue date en faveur d'une solution à deux États,

ont aussi annoncé leurs intentions, rejoignant ainsi la dynamique politique européenne. Le Canada souligne également l'engagement palestinien à mener des réformes essentielles et à organiser des élections générales en 2026. Le 28 juillet, une conférence internationale coorganisée par la France et l'Arabie saoudite à New York a appelé à un cessez-le-feu immédiat, à la levée des restrictions humanitaires, à la démilitarisation du Hamas et à une relance du processus de paix fondé sur la solution à deux États. Plusieurs voix, notamment au Luxembourg, soutiennent désormais ces reconnaissances. Cette impulsion collective vise à rééquilibrer les relations diplomatiques et à défendre les droits du peuple palestinien comme levier essentiel pour la paix au Proche-Orient. ■

## MONTÉE EN LIGUE 1 PRO : DERBY ACADÉMIE ET FC MALICOURA ACCÈDENT À L'ÉLITE

Le tournoi de montée en Ligue 1 Pro s'achève ce jeudi 31 juillet 2025. Les deux clubs qui vont rejoindre la première division pour la saison 2025-2026 sont d'ores et déjà connus : le Derby Académie de Bamako dans la poule A et le FC Malicoura de Koulikoro dans la poule B.

MOHAMED KENOVI



Derby Academie, l'un des deux clubs promus en 1ère division.

Alors que le tournoi de montée en Ligue 1 Pro arrive à son épilogue, les verdicts sont déjà tombés, en attendant l'homologation officielle des résultats. Dans la poule A, le Derby Académie de Bamako a validé sa montée à une journée de la fin, grâce

à un parcours exemplaire et une victoire nette de 5 à 3 contre le CF Balanzan de Ségou lors de la 4ème journée. Portés par une attaque prolifique et une régularité impressionnante, les Académiciens ont dominé leur groupe sans trembler, réalisant un parcours sans faute.

Dans la poule B, le FC Malicoura s'est imposé en patron. Alors qu'il menait 2-0 face au Sonni AC de Gao lors de la 3ème journée, le match a été interrompu après que l'équipe adverse ait quitté le terrain à la 60ème minute pour protester contre l'arbitrage. Cet incident a scellé la montée du club de Koulikoro, qui termine 1er du groupe B avec 7 points, en attendant la décision de la Commission de discipline de la Fédération malienne de Football. Selon une source au sein de cette instance, cette Commission va octroyer la victoire sur tapis vert au FC Malicoura en s'appuyant sur l'article 30.1 du Règlement spécial du championnat, qui stipule que « toute équipe qui est à l'origine de l'arrêt prématuré d'un match (abandon de terrain, refus de reprendre le jeu, refus d'un joueur expulsé de quitter le terrain, opposition à l'exécution d'une décision de l'arbitre) aura match perdu par pénalité avec une amende de 50 000 francs CFA ».

Pour le Derby Académie et le FC Malicoura, l'essentiel est acquis. Désormais, la Ligue 1 Pro les attend la saison prochaine. Alors que les supporters se réjouissent de cette nouvelle aventure, les clubs devront se préparer à relever les défis de l'élite, notamment la gestion de la pression, le renforcement de l'effectif et l'adaptation au niveau supérieur. Mais, pour l'heure, place à la célébration d'une montée bien méritée. ■

## CHAN 2024 La compétition démarre ce samedi

La 8ème édition du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN) se tiendra du 2 au 30 août 2025 au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda. Pour la première fois de son histoire, la compétition réunira 19 sélections nationales composées exclusivement de joueurs évoluant dans leurs championnats locaux. Ce format élargi, couplé à une organisation conjointe entre trois pays hôtes, marque un tournant majeur pour ce tournoi de la CAF. L'événement promet un mois de football intense au cœur de l'Afrique de l'Est, entre Nairobi, Dar es Salaam et Kampala. C'est un rendez-vous très attendu pour la promotion du talent local et le rayonnement du football africain, mais aussi une répétition générale pour ces trois pays hôtes, qui vont également abriter la CAN 2027. Le match d'ouverture est prévu ce samedi 2 août à 17h entre la Tanzanie et le Burkina Faso au Benjamin Mkapa Stadium de Dar es Salaam. ■ **M.K**



### CARTONS DE LA SEMAINE

Selon The Athletic, le maillot de Viktor Gyökeres, tout juste arrivé à Arsenal et floqué du numéro 14, a battu le record de ventes de toutes les signatures récentes du club anglais. Il a dépassé les ventes des maillots de Bukayo Saka, Declan Rice, Martin Ødegaard et du jeune espoir Myles Lewis-Skelly.

Quatre personnes ont été interpellées dimanche dernier à Paris pour avoir jeté des clous dans la rue Lepic, selon des sources policières relayées par Le Parisien. Le groupe aurait tenté de perturber le passage du peloton à Montmartre lors de la 21ème et dernière étape du Tour de France 2025.

## AL'ADA 2025 : LE SAHEL CÉLÈBRE SA CULTURE SOUS LE SIGNE DE L'UNITÉ

Du 26 juillet au 3 août, la capitale nigérienne, Niamey, accueille la deuxième édition de la Semaine culturelle Al'Ada, un rendez-vous qui prend cette année une dimension régionale inédite. Le Mali et le Burkina Faso, invités d'honneur, y prennent part pour célébrer avec le Niger l'identité culturelle commune des peuples sahéliens.

MASSIRÉ DIOP



Le Mali et le Burkina sont les invités d'honneur de l'Al'Ada 2025 au Niger.

Née d'une volonté politique de renforcer la coopération entre les membres de l'Alliance des États du Sahel (AES), la Semaine Al'Ada n'est plus seulement un événement national. Elle devient une vitrine de la solidarité culturelle entre trois pays engagés dans une redéfinition de leur souveraineté. À travers danses traditionnelles, concerts, contes, expositions d'artisanat ou encore compétitions sportives populaires comme la lutte traditionnelle, les peuples du Sahel entendent se réapproprier leurs récits et leurs imaginaires. Dans les rues de Niamey, l'événement bat

son plein. Les délégations malienne et burkinabè sont déjà présentes avec leurs artistes, conteurs, musiciens et créateurs. Côté malien, l'on évoque la participation de troupes folkloriques originaires de Ségou et de Mopti, ainsi que d'artisans de Tombouctou porteurs d'un patrimoine transmis oralement depuis des siècles. Pour le Niger, chaque région a envoyé ses meilleurs talents, sélectionnés au cours de concours régionaux organisés dans les semaines précédentes. À Agadez, par exemple, un concours régional organisé le 21 juin a permis de départager une vingtaine d'artistes

dans les catégories chant, ballet, humour et conte, sous l'œil d'un jury pluridisciplinaire. Mais, au-delà de la fête, l'événement porte un message politique assumé. En février dernier à Ségou les trois États sahéliens ont posé les bases d'une politique culturelle et sportive commune. Al'Ada 2025 doit en être la première concrétisation. Des rencontres officielles sont prévues en marge des festivités pour poser les jalons d'un cadre de coopération pérenne dans les domaines des arts, du sport et du tourisme. Le projet s'inscrit aussi dans la continuité des Jeux de l'AES, organisés à Bamako en juin dernier. Dans un contexte sécuritaire et diplomatique tendu, la culture devient ainsi un levier de rapprochement entre peuples, mais aussi un vecteur de résilience. « Ce n'est pas un simple festival, c'est une déclaration d'unité », confie un membre du Comité d'organisation nigérien.

En résonance avec des initiatives comme le festival Ségou'Art au Mali, la Semaine Al'Ada s'impose comme un carrefour où traditions et avenir se croisent et où l'art devient un langage diplomatique. L'édition 2025 promet d'être plus qu'un événement culturel, un moment de communion et d'unité autour des valeurs communes. Les organisateurs ambitionnent d'en faire un acte fort d'affirmation identitaire dans un Sahel en recomposition. ■

### INFO PEOPLE

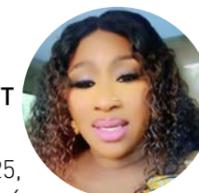
DJOSS SARAMANI : UN NOUVEAU CLIP ATTENDU



L'artiste malien Djoss Saramani prépare actuellement un nouveau clip, annoncé sur ses réseaux, dans la foulée de son dernier succès. Le 18 juillet 2025 à 18h GMT, il a dévoilé « C4 Vie », produit par Maliba Productions et réalisé par Leken Boy. Le morceau, au croisement des sonorités modernes et des influences mandingues, évoque la fierté, la loyauté et l'amour des siens. La vidéo a cumulé en quelques heures des dizaines de milliers de vues sur YouTube. Avec un visuel soigné et un refrain accrocheur, Djoss affirme son ancrage dans une scène urbaine malienne en pleine affirmation. Le clip en préparation pourrait renforcer encore davantage son ascension.



« MON CHOIX » : MARIAM BAH, UNE VOIX DEBOUT MALGRÉ TOUT



Le 26 juillet 2025, Mariam Bah Lagaré a dévoilé le clip « Mon Choix », enregistré avec Wally B. Seck. Sur une mélodie douce, elle chante la liberté de choisir, la dignité et l'unité culturelle entre le Mali et le Sénégal. La vidéo a franchi le million de vues en moins de 24 heures, saluée comme un message de force intérieure. Trois jours plus tôt, le 23 juillet, l'artiste était arrêtée, avec Babani Koné et Binguini Bagaga, pour des faits liés à des insultes en ligne. Placée sous mandat de dépôt à Bamako, Mariam Bah rappelle par ce clip que sa voix reste portée, libre et écoutée, même en détention.

Journal du Mali  
L'hebdo

Directeur de publication :  
Mahamadou CAMARA  
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :  
Aurélien DUPIN  
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :  
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :  
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :  
Mohamed KENOVI - Fatoumata  
MAGUIRAGA

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité  
par IMPACT MÉDIA Presse.  
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble  
Badenya, près MÆVA Palace - Bamako  
Tél : +223 20 23 00 66  
www.journaldumali.com  
contact@journaldumali.com



# Du nouveau chez Sahel Infusion CAFÉ GINGEMBRE made in Mali



Commande par téléphone (00223) 20 21 04 07 / 66 75 84 79 / 66 74 67 78 / 66 74 96 62  
[www.sahelinfusion.com](http://www.sahelinfusion.com)